



Congés payés refusés

Par **Lora76**, le **14/11/2019** à **18:52**

Bonjour,

Je vous explique la situation. Tout d'abord fin juin début juillet je vois avec ma chef pour prévoir mes vacances car je souhaite rendre visite à ma famille qui vit à 11000 km et que je n'ai pas vu depuis 2 ans par conséquent je doit prendre un billet d'avion à l'avance qui va me coûter un bras bref... elle me dis que février c'est le mois le plus creux et qu'il n'y aura aucun soucis je demande ensuite l'accord de mon responsable mais celui ci me dit qu'il faut attendre les evp (date de vacances donné par l'entreprise) bref n'ayant pas d'autre recours je prend mon billet a l'avance pour le payer en plusieurs fois. Et la fin octobre les dates tombent et sur mes 3 semaines la deuxième seulement n'est pas accepté... que dois je faire car je ne renoncerais pas à mes vacances. Le licenciement sera t'il en faute grave?

Par **morobar**, le **15/11/2019** à **09:20**

Bonjour,

Oui vraisemblablement.

Pour plusieurs raisons.

a) c'est l'employeur qui fixe le planning et l'ordre des départs en congés payés

b) l'employeur peut modifier cet ordre jusqu'à UN mois avant la date, voire même plus tardivement, mais alors avec un motif très sérieux et en supportant les coûts éventuels de se

décision.

[quote]

je demande ensuite l'accord de mon responsable mais celui ci me dit qu'il faut attendre les evp (date de vacances donné par l'entreprise)

[/quote]

Vous n'avez pas été pris en traitre.

Mieux vaut en discuter avec l'employeur avant de jouer à l'autruche.